

# Deuxième tour de l'élection administrateur pilote au Conseil d'Administration d'Air France :

## STOP À LA DEMAGOGIE ET AUX MENSONGES !

### LETTRE OUVERTE AUX PILOTES DU GROUPE AIR FRANCE

Chers collègues,

Depuis que les pilotes du Groupe nous ont fait l'honneur, à Jennifer et à moi-même, de nous placer en tête du premier tour de cette élection, les propositions démagogiques des autres candidats se sont muées en mensonges indignes de collègues syndicalistes. Je sais que les pilotes attendent mieux d'une campagne électorale mais je ne peux laisser ces inexactitudes sans réponses car « qui ne dit mot consent »...

Dans leur dernière publication, je suis attaqué personnellement dans un encart intitulé « L'équité façon Michel Janot ». Ce faisant, mes détracteurs démontrent qu'ils ne connaissent pas le fonctionnement basique de la Gouvernance d'AF-KLM et énoncent des faits erronés, ce qu'ils auraient pu éviter avec un peu de travail de recherche.

J'aurais, en outre, apprécié qu'avant de telles attaques, mes détracteurs aient le courage et la correction de me contacter ; mes coordonnées sont sur toutes mes lettres et sur les 80 revues de presse que Bernard Pédamon et moi-même avons préparées et envoyées à des centaines de pilotes du Groupe tout au long de notre mandat.

Je défends certes l'idée que des efforts doivent être faits au sein de l'entreprise - y compris au sein du management - au nom de la compétitivité afin de faire redémarrer la croissance et l'embauche de pilotes au sein de notre compagnie, mais quand on laisse clairement entendre que, dans le même temps, mes 5 collègues administrateurs salariés et moi avons été généreux avec nos dirigeants, je ne peux que dénoncer ces propos indignes et injustes.

**Indignes et injustes car c'est bien moi et les autres administrateurs salariés qui, en automne 2011, nous sommes frontalement et personnellement attaqués à « la retraite chapeau » d'A. de Juniac ; retraite qui lui était promise, lui faisant ainsi perdre plusieurs millions d'euros.**

En effet, parmi les 5023 pilotes du Groupe Air France, celui à qui A. de Juniac doit directement et personnellement la perte de ces millions d'euros, ce n'est ni à un responsable syndical du SPAF, ni d'Alter, ni de l'UNAC-CGC ni du SNPNAC, mais bien à un responsable du SNPL, en l'occurrence moi-même.

Je précise que si j'ai agi comme tel, ce n'est pas par animosité personnelle mais simplement parce que je considère qu'il eut été indigne de faire porter cette charge supplémentaire sur les épaules des salariés à l'heure où on leur demandait – et on le leur demande toujours actuellement – de produire des efforts au quotidien pour tenter de redresser notre belle compagnie.

Je précise également que j'ai trouvé, de la part des autres dirigeants, assez malvenue cette « *b-scale* retraite chapeau » à A. de Juniac, et que j'ai tenté d'obtenir que ce système soit complètement clôturé plutôt que simplement fermé aux nouveaux entrants. C'est la raison de mon abstention à ce vote, abstention qui vaut « vote contre » pour le décompte des suffrages mais qui signifie clairement mon insatisfaction à ne pas pouvoir mettre un terme à ce régime pour les dirigeants en place.

Je ne tire de cet acte « concret » aucune gloire personnelle ; tous ces éléments vous ont déjà été exposés dans ma publication de mai 2012. Si les administrateurs sont les seuls à pouvoir s'en prendre directement au patrimoine de nos dirigeants, d'autres syndicalistes du SNPL, membres de Bureaux, DP, CHSCT, CE, ont eu eux aussi le courage d'envoyer directement certains dirigeants devant les juridictions pénales.

Je ne suis donc pas le seul à avoir eu le courage de m'attaquer frontalement et personnellement à nos principaux dirigeants lorsque cela était nécessaire, et si je ne demande aucune reconnaissance particulière, je refuse par contre que l'on travestisse la vérité.

Concernant ma soi-disant mansuétude à propos de la prime de non concurrence de 400k€ versée à PH. Gourgeon (en complément d'ailleurs, je le rappelle, d'une prime de départ de 1,1M€), non seulement j'ai tout fait en Conseil d'Administration pour que cette prime ne soit pas versée, mais si mes détracteurs s'intéressaient réellement à ces questions, ils devraient savoir qu'elle n'est pas du ressort du Conseil d'Administration Air France mais qu'elle a été votée par le Conseil d'Administration du Groupe AF-KLM. Notre administrateur au sein de cette instance, Bernard Pédamon, a évidemment voté « contre ». Par la suite, un avis à titre consultatif a été demandé au niveau de l'Assemblée Générale des actionnaires le 31 mai 2012.

Tous les représentants du SNPL qui portaient les votes des pilotes à cette Assemblée (Bernard Pédamon, Michel Delli-Zotti, Louis Jobard et moi-même) ont tous voté **CONTRE**, comme exposé de manière transparente et publique aux pilotes dans la Lettre publiée avec Bernard le 6 Avril 2012 (c'était la quatrième résolution, « Conventions et engagements réglementés), lettre que chacun d'entre vous trouvera, comme toutes les autres communications des administrateurs, sur le site du SNPL.

Pour conclure, j'espère que cette campagne électorale aura désormais la tenue qu'elle mérite, celle que les pilotes du Groupe Air France sont en droit d'attendre de nous. L'agressivité épistolaire dont j'ai fait l'objet doit laisser place à la combativité face à nos dirigeants lorsque ceux-ci prennent les mauvaises décisions. Cette combativité nécessite de la compétence, de la volonté et du courage ; cela ne se résume pas à des postures politiciennes.

D'autant plus qu'avec la composition actuelle du Conseil (6 administrateurs salariés, 6 membres de la direction et 6 administrateurs « indépendants » plutôt bien disposés envers le management) si l'administrateur représentant les pilotes veut réellement s'opposer à certains projets de la direction, il ne lui suffira pas de se donner bonne conscience en votant tout seul « contre » et en écrivant des tracts. Il lui faudra surtout argumenter pour convaincre des administrateurs indépendants de le suivre et cela demande, je vous l'assure, beaucoup d'engagement, de travail et de connaissance des dossiers.

C'est cette expérience et ce travail que je souhaite continuer à fournir aux pilotes du Groupe Air France, en cohésion avec le seul syndicat en mesure de peser réellement dans le rapport de force : le SNPL.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bons vols,

**Michel JANOT**

*Administrateur salarié GAF*

